



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Soudan

Question au Gouvernement n° 2927

Texte de la question

DARFOUR

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Guibal, pour le groupe UMP.

M. Jean-Claude Guibal. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

La guerre qui, depuis février 2003, ensanglante le Darfour, au nord-ouest du Soudan, a provoqué, sur fond de manne pétrolière, l'une des plus graves catastrophes humanitaires de ce début de siècle. Et celle-ci semble s'aggraver de jour en jour.

En effet, 300 000 personnes sont mortes, 230 000 sont réfugiées dans des camps et près de 2 millions ont été déplacées. Assassinats, viols, tortures, enlèvements de femmes et d'enfants pour les réduire en esclavage, sont rapportés par les ONG présentes sur place.

Une commission d'enquête internationale mise en place par les Nations unies, considère que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont été commis au Darfour. La Cour pénale internationale a été saisie. Ce désastre humanitaire semble avoir été provoqué par la politique de répression lancée par le gouvernement soudanais contre les populations négro-africaines. Certains parlent même de " nettoyage " ethnique au bénéfice de tribus arabes. Ils craignent que le Soudan ne soit un Rwanda au ralenti et à huis clos.

Outre sa dimension humanitaire, le conflit du Darfour est de nature à remettre en question l'ensemble du processus de paix au Soudan. Il risque aussi de déstabiliser les pays voisins, notamment le Tchad.

Après la signature, le 8 avril 2004, d'un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement soudanais et les deux mouvements rebelles, la situation semblait s'être en partie stabilisée. Or, depuis le mois de septembre 2005, on assiste à une recrudescence des violations de ce cessez-le-feu. Malgré les négociations, l'intervention de l'Union africaine et les résolutions prises par l'ONU, la situation ne s'améliore pas et la crise humanitaire se fait chaque jour plus alarmante.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, comment la France se situe face à l'ampleur de cette catastrophe humanitaire et ce que fait sa diplomatie pour éviter qu'elle ne prenne des proportions encore plus inacceptables ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des affaires étrangères*. Sans aucun doute, monsieur le député, le conflit du Darfour est le plus grave que connaisse le continent africain, au carrefour entre le monde arabe et le monde africain.

Il y a trois risques majeurs : un risque humanitaire d'abord. Vous avez rappelé les chiffres : 300 000 morts, plus de deux millions de personnes déplacées, un tiers de la population du Darfour, et près de 300 000 réfugiés au Tchad.

Le risque est ensuite politique. C'est celui d'une partition du Soudan et de la remise en cause de l'accord de 2004 après vingt ans de guerre civile.

Enfin, il y a un risque d'instabilité régionale. Je rappelle que le Soudan est le plus grand pays africain, avec neuf pays limitrophes. Une déstabilisation est à craindre au niveau de l'Ouganda, du Tchad et de la République Centrafricaine.

Le Conseil de sécurité a agi rapidement et fermement en votant à l'unanimité la résolution 1706, qui a décidé de la plus grande opération de maintien de la paix jamais autorisée par l'ONU, avec 17 000 Casques bleus.

Au moment où je parle, les autorités soudanaises, celles de Khartoum et en particulier le président al-Béchir refusent l'arrivée des Nations unies au Soudan. Il nous paraît évident qu'il faut conforter l'Union africaine qui a décidé, à New York, en septembre, lors de l'Assemblée générale des Nations unies, de rester jusqu'à la fin du mois de décembre. Il faut également aller le plus vite possible aller à Khartoum. Aujourd'hui, les présidents Obasanjo, Bongo et Wade sont à Khartoum pour demander au président al-Béchir d'accepter l'entrée des Nations unies au Soudan, dans le respect la souveraineté de ce pays. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2927

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 octobre 2006